

CERTIFICAT DE CONFORMITE URBANISTIQUE

Formulaire à établir par le certificateur en quatre exemplaires

Le soussigné :

Nom : Prénom :

Agréé par arrêté ministériel du

Adresse : rue n°
Bte
code postal localité

Atteste :

en ce qui concerne les actes et travaux suivants :
.....
.....
.....

relatifs à un bien situé à
rue
n° bte et cadastré section n° appartenant
à domicilié(es) à
....., rue n°
..... bte

ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré en date du
par à
domicilié(es) à
rue n° bte

suite à une visite effectuée en date du
que les actes et travaux réalisés ont été effectués conformément au permis précité et ont été
entièrement exécutés avant la péremption dudit permis.

Fait à,
le

Signature du certificateur :

Le certificateur conserve un exemplaire du présent document dont un original est notifié par lettre recommandée ou remis contre récépissé, le même jour, à l'administration communale, au fonctionnaire délégué et, selon le cas, au bénéficiaire du permis ou au cédant.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions dans lesquelles une personne physique peut être chargée de la délivrance ou du refus des certificats de conformité urbanistique et arrêtant la forme de ces certificats.

Namur, le 17 juillet 2003.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,

M. FORET